

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190517-0000020277-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2019

Réception par le Préfet : 21/05/2019

Publication : 24/05/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-5-7-1

Séance du vendredi 17 mai 2019

PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE DU SUNDGAU

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme MULLER.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. WITH.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

ABSENTE :

Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération n° CG-2016-3-7-3 du 24 juin 2016 portant règlement intérieur de la Médiathèque Départementale du Sundgau,

- VU la convention de partenariat portant sur la Médiathèque Départementale du Sundgau en date du 11 avril 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2017-9-7-2 du 6 octobre 2017 relative à la mise à disposition des espaces et à la modification du règlement intérieur de la Médiathèque départementale du Sundgau,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-7-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de sa réunion du 5 avril 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le règlement intérieur modifié de la Médiathèque du Sundgau joint en annexe A de la présente délibération et fixe son entrée en vigueur au 1^{er} juin 2019,
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Département et la Communauté de Communes Sundgau sur le fonctionnement de la Médiathèque départementale du Sundgau qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2019, joint en annexe B de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité